



ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ VÉTÉRINAIRE

40, rue de Berri - 75008 Paris
Tél : **01 53 83 91 60**
Fax : **01 53 83 91 69**
contact@afvac.com
www.afvac.com



Le pouvoir d'agir ensemble

© www.coxinelis.fr

CHARTRE DE PARTENARIAT 2013 - 2015



Le pouvoir d'agir ensemble



L'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (AFVAC) est une Association de Formation Continue Vétérinaire sans but lucratif (Association loi 1901), de plus de 2500 adhérents, incomparable dans le panorama vétérinaire français.

Créée en 1958, elle accomplit sa mission de formation continue en Médecine et Chirurgie des Animaux de Compagnie sur tout le territoire français, grâce à l'action concertée de ses 13 Sections Régionales (SR) et de ses 18 Groupes d'Étude (GE).

Plus de 1 600 heures annuelles de formation présentielle sont ainsi dispensées. Elles se composent de soirées, de demi-journées et de journées de veille scientifique, de formations disciplinaires, d'un Congrès national annuel et de plans modulaires de formation. L'AFVAC propose également des revues de formation continue écrite - PratiqueVet et Revue Vétérinaire Clinique (anciennement PMCAC) - et électronique - European Journal of Companion Animal Practice.

L'ensemble de cette activité repose sur une ingénierie pédagogique et scientifique validée par le Comité de la Formation Continue Vétérinaire (CFCV), des conseils scientifiques et comités de lecture indépendants et une politique de déclaration publique d'intérêts.

L'AFVAC est également très impliquée dans de nombreux dossiers professionnels aux côtés des autres organismes techniques et institutionnels.

Les missions de l'AFVAC sont assurées en partenariat avec des Sociétés Partenaires de l'AFVAC (laboratoires pharmaceutiques, industries de l'alimentation animale, centrales d'achats, fabricants et distributeurs de matériel, laboratoires d'analyses et autres sociétés commerciales).

Le partenariat, dans le respect des identités de chacun, est un pacte synergique pour une formation scientifique de qualité à coût maîtrisé, dans un cadre éthique, confraternel et convivial. Il s'agit d'une mise en commun clairvoyante et dynamique des compétences respectives.

Les signataires approuvent les fondements de la Charte pour une durée de trois (3) ans.

LES ACTEURS DU PARTENARIAT

L'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (AFVAC) est une Association sans but lucratif accréditée par le Comité de la Formation Continue Vétérinaire (CFCV) pour la formation professionnelle des vétérinaires s'intéressant à la Médecine et à la Chirurgie des Animaux de Compagnie.

Les sociétés (laboratoires pharmaceutiques, industries de l'alimentation animale, centrales d'achats, fabricants et distributeurs de matériel, laboratoires d'analyses et autres sociétés commerciales) ci-après nommées "**Partenaires de l'AFVAC**" soutiennent la Formation Professionnelle Vétérinaire, en particulier dans le domaine de la Médecine, de la Nutrition et de la Chirurgie des Animaux de Compagnie.

Une société partenaire de l'AFVAC participe aux activités de formation continue de l'AFVAC dans le cadre des objectifs de la Charte.

OBJECTIFS DE LA CHARTE DE PARTENARIAT

Les objectifs de la Charte de Partenariat sont :

- d'établir une **synergie** entre l'AFVAC et ses Partenaires, par une mise en commun des compétences scientifiques et organisationnelles respectives ;
- d'apporter à la profession vétérinaire une **formation permanente de qualité** à un coût raisonnable, tout en assurant **l'indépendance du message scientifique** ;
- de **valoriser l'image institutionnelle** des partenaires et de l'AFVAC dans un respect éthique réciproque ;
- d'**harmoniser le planning** des réunions de formation continue.

Les modalités pratiques et logistiques de ce partenariat sont décrites dans le "Dossier du Partenariat".

DIFFÉRENTS TYPES DE PARTENARIAT

La Charte s'applique à divers types de partenariat :

- **Partenariat du Congrès National** : le Partenariat du Congrès National de l'AFVAC consiste en une mutualisation de moyens facilitant l'accès pour le plus grand nombre de vétérinaires praticiens à une veille scientifique diversifiée et pour les partenaires, à une interaction avec un large public en un lieu unique. La qualité de Grand Partenaire de l'AFVAC donne, de plus, accès à un partenariat annuel décrit dans le dossier du Partenariat ;
- **Partenariat Privilégié de Groupes d'Étude (GE)** : le Partenariat Privilégié de Groupes d'Étude contribue au développement d'une discipline. Il permet aux vétérinaires praticiens l'acquisition ou le renforcement de compétences et aux partenaires, un accès privilégié à un réseau thématique ;
- **Partenariat Privilégié de Sections Régionales (SR)** : le Partenariat Privilégié de Sections Régionales soutient les actions des Sections Régionales et aide à ce titre, à la diffusion du message scientifique au cœur des territoires, tout en offrant des contacts privilégiés ciblés ;
- **Partenariat de réunions en co-promotion** : le Partenariat de réunions en co-promotion encadre des actions de formation continue instituées de manière conjointe par un ou plusieurs partenaires et Groupes d'Étude en coordination avec les Sections Régionales. L'initiative de ces actions peut émaner des partenaires ou des Groupes d'Étude. L'élaboration du contenu est intégralement supportée par l'ingénierie pédagogique et scientifique de l'AFVAC ;

Cette charte est approuvée par l'AFVAC et le partenaire soussigné, pour une période de 3 ans allant de 2013 à 2015.

Pour l'AFVAC
Eric GUAGUÈRE, Président

Pour le Partenaire,

Date:

Date: